



COMPROMIS DE VENTE

Par vivi3

Bonjour

nous avons signé un compromis de vente sous seing privé par notre agence immobilière.

Le compromis a été signé par l'acheteur mi septembre 10 jours après elle a renvoyer une lettre pour stipuler qu'il ne pouvez plus renoncer à l'achat.

l'agence a envoyé une lettre recommandé vers le 15 octobre pour lui demandé l'accord ou le refus de crédit mais jusqu'au 30 octobre nous avons bataillé pour qu'il aille récupérer sa lettre recommandé.

Nous devions signé vers le 15 novembre résultat le monsieur n'a pas du tout fait de demande de crédit et il dit ne plus vouloir l'acheter.

Nous sommes dans une impasse il refuse de donner les 10% de l'achat et l'agence me dit ne rien pouvoir faire.

Elle dit ne pas pouvoir non plus la remettre en vente tant que lui est engagé il nous a fait perdre du temps et maintenant ma question qui doit intervenir le notaire l'agence ou nous pour enfin mettre fin a tout cette affaire sachant que nous avons besoin que tout ca prenne fin rapidement.

Merci de votre réponse